

## Métropole | Bordeaux Métropole : Véolia décroche la gestion des déchets



Ce jeudi 5 septembre, la métropole a officiellement signé le contrat de délégation octroyant à Veolia la gestion de la valorisation et du traitement des déchets "ménagers et assimilés" pour une durée de sept ans et dix mois sur le territoire des 28 communes. Il prévoit un moment d'investissements important sur les trois sites de valorisation des déchets de la métropole, notamment l'incinérateur de Bègles et celui de Cenon dont la fermeture avait un temps été envisagée. Il est surtout l'occasion pour la collectivité de faire de sérieuses économies sur sa facture...

"Bordeaux Métropole Valorisation". Ça ressemblerait presque à une association de défense du patrimoine local et pourtant, il n'en est rien. C'est le nom donné à la nouvelle filiale du groupe Véolia (préféré à Suez) chargé de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire de la métropole bordelaise. Ce jeudi 5 septembre, Bordeaux Métropole a signé le contrat de délégation de service public concernant les déchets ménagers, accordé à Véolia lors d'une délibération datant du 12 juillet dernier. Prévu pour durer 7 ans et dix mois (à compter du 20 février 2020). Ce contrat pèse lourd pour l'entreprise : 405 millions d'euros sur toute la durée et le traitement des déchets de 770 000 habitants de la métropole bordelaise. Véolia avait également été choisie en 2018 pour assurer l'assainissement et la gestion des eaux pluviales de la métropole, pour un contrat montant à 352 millions d'euros, lui aussi sur sept ans.

### Investissements

Interrogé sur la question du choix du délégataire, le président de Bordeaux Métropole, Patrick Bobet, évoque un choix bien plus lié au prix qu'à la qualité technique ou environnementale des deux propositions. "La proposition de Véolia était moins chère de 16 millions d'euros par rapport à Suez. L'intérêt financier pour la métropole se constate aussi à la tonne : au lieu des 80 euros déboursés par la métropole sur le précédent contrat, le prochain lui permettra d'abaisser la facture à 51 euros la tonne (sans compter [le loyer du délégataire](#)). Le contrat porte à la fois sur les deux incinérateurs de Bègles et Cenon (respectivement 273 000 et 138 000 tonnes par an) dont la fermeture (un temps envisagée pour Cenon) n'est prévue pour aucun des deux et le centre de tri de Bègles (environ 50 000 tonnes par an). Le contrat prévoit une série d'investissements de 54 millions d'euros dont une partie sur l'incinérateur de Cenon, qui sera mis aux normes de traitement des fumées. Le centre de tri de Bègles,

de son côté, bénéficiera d'un investissement de 35 millions d'euros pour être "robotisés et automatisés avec des robots araignées qui pourront reconnaître les différents types de déchets et les trier" a ainsi souligné le PDG de Veolia, Antoine Frérot, en assurant que ces "nouveaux emplois" issus de l'intelligence artificielle ne se feraient pas au détriment des emplois humains. "Le tri que permet ce centre, qui doit être de plus en plus poussé, coûte cher lorsqu'il est trop manuel. Lorsqu'on arrive à abaisser les coûts grâce à la robotisation, on multiplie les capacités et on peut monter les volumes de tri très sérieusement et créer de l'emploi supplémentaire".

## Bonus/malus

La métropole, de son côté, assure que les incinérateurs permettent de couvrir les besoins énergétiques d'environ 34 000 habitants en chauffage et 100 000 habitants en électricité". Reste que le taux de valorisation des déchets dans la métropole (27%) est faible et que malgré la baisse du taux de production de déchets par habitant (517 en 2010, 501,7 en 2018) on est loin des objectifs fixés pour 2020 (465 kilos par habitant et par an). Pour autant, sans en dévoiler la teneur, la collectivité précise qu'il y a des objectifs précis, des pénalités si ces derniers ne sont pas atteints et des bonus s'ils sont dépassés. "Il n'y a pas d'engagement de tonnage mais on a des projections pour s'assurer de capter ce que la métropole captera en 2027. L'objectif est bien de développer la part valorisable, notamment par l'extension des consignes de tri", précise un responsable de Veolia. L'extension en question est dédiée aux plastiques : sacs, pots de yaourt et films protecteurs, une extension censée augmentée la part de plastiques recyclés, atteignant aujourd'hui péniblement les 25%. L'effet ciseau provoqué par la baisse souhaitée de la production de déchets et l'augmentation de la population ne cache pas le fait qu'aucune close du contrat n'est consacré aux biodéchets, qui représentent environ 30% du total de déchets produits. Ces investissements en direction des centres d'incinération ont aussi du mal à cacher le coût du traitement des déchets sur la métropole, plus élevé en moyenne que sur les autres collectivités au niveau national (128 contre 106 euros). Pas d'obligation de tonnage à respecter, donc, mais une économie de plusieurs millions d'euros qui n'a pour l'heure pas (encore ?) été fléchée vers la prévention pour lutter en faveur de la réduction du volume de déchets produits. Pour autant, la métropole assure que les centres d'incinération "privilégieront des espaces dédiés pour mieux apprendre à recycler, réduire, réemployer et valoriser les déchets avec des espaces d'agriculture urbaine partagée".



Romain Bêteille

*Crédit Photo : RB*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 06/09/2019*

*[Url de cet article](#)*